



## Traité Betsa

### Michna 5 - Chapitre 2

בית שמאי אומרין, לא יחם אדם חמין לרגליו, אלא אם כן היו  
ראויים לו לשתייה; בית הלל מתירין. ועושה מדורה ומתחמם  
כנגדה.

L'Ecole de Chamaï dit : on ne fait pas chauffer de l'eau pour [se laver] les pieds, à moins que cette eau ne soit potable » ; alors que l'Ecole d'Hillel permet. On peut faire un feu et se chauffer à la chaleur [de ce feu].



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)